

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Cogeco Câble inc.	6 mai 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fiducie de titrisation de programme de financement des stocks automobile Ford ^{MC}	1 ^{er} mai 2013	Ontario
Fonds de dividendes de base Purpose	3 mai 2013	Ontario
Fonds d'actions couvertes par rapport au marché Purpose		
Fonds de revenu mensuel Purpose		
Fonds d'obligations de rendement global Purpose		
Fonds de dividendes de base Purpose	3 mai 2013	Ontario
Fonds d'actions couvertes par rapport au marché Purpose		
Fonds de revenu mensuel Purpose		
Fonds d'obligations de rendement global Purpose		
Fonds diversifié lié à l'inflation Purpose		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de revenu stratégique Lawrence Park	3 mai 2013	Ontario
Shaw Communications Inc.	30 avril 2013	Alberta
Thomson Reuters Corporation	3 mai 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Les Métaux Canadiens inc.	2 mai 2013	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Catégorie d'actions canadiennes Jov	6 mai 2013	Ontario
Emera Incorporated	2 mai 2013	Nouvelle-Écosse
FNB First Trust AlphaDEXMC dividendes canadiens plus	3 mai 2013	Ontario
FNB First Trust AlphaDEXMC dividendes américains plus (couvert en dollars canadiens)		
FNB First Trust AlphaDEXMC dividendes de marchés émergents (couvert en dollars canadiens)		
FNB First Trust AlphaDEXMC revenu du secteur de l'énergie mondial plus (couvert en dollars canadiens)		
FNB First Trust prêts de rang supérieur		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(couvert en dollars canadiens)		
FNB Horizons Universa Cygne Noir canadien	7 mai 2013	Ontario
FNB Horizons Universa Cygne Noir américain		
Fonds d'actions de revenu et de croissance CC&L	1 ^{er} mai 2013	Ontario
Fonds d'obligations à haut rendement CC&L		
Fonds de dividendes américains Avantage Dynamique (anciennement, Catégorie de dividendes américains Avantage Dynamique)	3 mai 2013	Ontario
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	1 ^{er} mai 2013	Ontario
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie		
Master Credit Card Trust II ^{MC}	2 mai 2013	Ontario
Nova Scotia Power Incorporated	2 mai 2013	Nouvelle-Écosse

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BRP Inc.	2 mai 2013	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds de croissance de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec	6 mai 2013	Québec
Fonds Équilibré de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec		
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance	2 mai 2013	Ontario
Fonds de revenu traditionnel AGF	1 ^{er} mai 2013	Ontario
Fonds du marché monétaire Aston Hill	1 ^{er} mai 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Artis Real Estate Investment Trust	2 mai 2013	15 juin 2012
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 mai 2013	29 septembre 2011
Banque de Montréal	6 mai 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	2 mai 2013	8 juin 2012

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	6 mai 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	6 mai 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	30 avril 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	1 ^{er} mai 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	1 ^{er} mai 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	1 ^{er} mai 2013	21 octobre 2011
Canadian Utilities Limited	2 mai 2013	12 septembre 2011
La Banque Toronto-Dominion	1 ^{er} mai 2013	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	2 mai 2013	11 juin 2012
Pembina Pipeline Corporation	25 avril 2013	22 février 2013

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Banque Royale du Canada

Vu la demande présentée par Banque Royale du Canada (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 avril 2013, tel qu'amendée le 3 mai 2013 (la « demande »).

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., C. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets, de certificats et de bons de souscription émis par l'émetteur dans le cadre d'un programme d'émission de titres aux termes duquel i) le capital global maximal de tous les billets, certificats rachetables et certificats pouvant être exercés qui attestent des dépôts en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) en cours de validité en tout temps ne peut dépasser 40 000 000 000 \$ US et ii) le montant nominal implicite global maximal de tous les bons de souscription et certificats pouvant être exercés qui n'attestent pas des dépôts en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) en cours de validité en tout temps ne peut dépasser 3 000 000 000 \$ US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »).

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 6 mai 2013.

(s) *Patrick Théorêt*
Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2042762

Décision n°: 2013-FS-0069

Crédit VW Canada, Inc.

Vu la demande présentée par Crédit VW Canada, Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 avril 2013 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets à moyen terme en cours de validité pour un montant maximum en capital de 25 milliards d'euros (ou l'équivalent en d'autres monnaies) en vertu d'un programme de billets à moyen terme devant durer 12 mois, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 2 mai 2013.

(s) *Louis Auger*
Louis Auger
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2047966

Décision n°: 2013-FS-0066

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Avis Budget Car Rental, LLC and Avis Budget Finance, Inc.	2013-03-19	7 750 billets	15 924 700 \$	1	5	2.3
Banque de Montréal	2013-04-02	Billets de séries 206	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2013-03-28	26 850 titres de séries 2P-F	2 685 000 \$	0	3	2.3
Daimler Canada Finance Inc.	2013-01-16	Billets	400 008 000 \$	10	24	2.3
Freeport Capital Inc.	2013-03-11	946 114 actions ordinaires et 709 584 bons de souscription	851 503 \$	5	1	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Le Développement de la fraternité Inc.	2013-03-04	1 unité de copropriété hôtelière	165 000 \$	1	0	2.10
Magor Communications Corp.	2013-01-28	Billets et 500 000 bons de souscription d'actions	500 000 \$	2	0	2.3
Magor Communications Corp.	2013-02-15	Billets et 1 000 000 bons de souscription d'actions	1 000 000 \$	2	0	2.3
McGraw-Hill Global Educations Holdings, LLC and McGraw-Hill Global Education Finance, Inc.	2013-03-21	Billets	26 768 750 \$	1	3	2.3
Meritage Homes Corporation	2012-09-18	Billets	2 053 000 \$	1	1	2.3
Milacron LLC and Mcron Finance Corp.	2013-03-21	Billets	6 656 650 \$	1	2	2.3
Miraculins Inc.	2013-04-05	11 677 223 unités	1 050 950 \$	4	18	2.3
Nomad Ventures Inc.	2013-03-21	1 500 000 unités	75 000 \$	7	1	2.3
Novawise Inc.	2013-03-19 et 2013-03-22	184 057 actions ordinaires de catégorie A	138 043 \$	1	8	2.3
Noveko International Inc.	2013-03-28	6 000 000 actions de catégorie A	360 000 \$	4	1	2.3 / 2.5 / 2.24
Nuvolt Corporation Inc.	2013-02-20	Débiteures convertibles garanties	1 250 000 \$	4	0	2.5 / 2.14

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
NXP B.V. and NXP Funding LLC	2013-03-12	Billets	6 952 500 \$	1	4	2.3
Phoenix Capital Fund-US, A Mutual Fund Trust	2013-03-18, 2013-03-20, 2013-03-25, 2013-03-28	53 728 parts de fiducie de catégorie A	268 640 \$	3	17	2.9
Pinnacle Foods Inc.	2013-03-27	708 000 actions ordinaires	14 400 720 \$	1	4	2.3
Ram Power, Corp.	2013-03-27	33 490 unités	33 490 000 \$	2	59	2.3
Redstone Capital Corporation	2013-03-21 et 2013-03-25	3 428 obligations à taux fixe, séries A, B, D, F, G, H, I et J	342 800 \$	1	18	2.3 / 2.9
Redstone Investment Corporation	2013-03-11, 2013-03-12, 2013-03-13, 2013-03-15, 2013-03-17, 2013-03-19	Billets non garantis	780 000 \$	1	13	2.3 / 2.9
Redstone Investment Corporation	2013-03-20, 2013-03-25, 2013-03-26, 2013-03-28	Billets	580 140 \$	1	8	2.3 / 2.9
Ressources Minières Radisson Inc.	2013-04-04	600 000 actions ordinaires	108 000 \$	6	0	2.3
Steel Dynamics, Inc.	2013-03-12	Billets	12 817 500 \$	1	3	2.3
Steel Reef Infrastructure Corp.	2013-03-28	33 148 000 actions ordinaires	33 148 000 \$	6	286	2.3 / 2.5
Terrafina	2013-03-25	600 000 certificats	1 388 520 \$	1	0	2.3
Tread Financial Corp.	2013-03-19	Déventures	602 000 \$	1	5	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
UBS AG, Jersey Branch	2013-03-18 au 2012-03-22	Certificats	10 173 580 \$	5	17	2.3
Viscount Mining Ltd.	2013-03-22 2013-03-28	1 050 000 actions ordinaires	210 000 \$	1	4	2.3 / 2.5 / 2.13
ViXS Systems Inc.	2013-03-18	Titres	2 000 000 \$ U.S	1	3	2.3
Walton AZ Coolidge Landing Investment Corporation	2013-03-21	71 235 actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote	712 350 \$	6	42	2.3 / 2.9
Walton AZ Coolidge Landing Investment Corporation	2013-03-28	80 128 actions de catégorie B	801 280 \$	12	42	2.3 / 2.9
Walton AZ Coolidge Landing LP	2013-03-28	97 265 unités	989 477 \$	1	4	2.9
Walton CA Highland Falls Investment Corporation	2013-03-21	32 133 actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote et obligations non-garanties	1 285 320 \$	5	75	2.3 / 2.9
Walton NC Dutchman's Creek Investment Corporation	2013-03-28	52 019 actions de catégorie B	520 190 \$	3	32	2.3 / 2.9
Walton NC Dutchman's Creek L.P.	2013-03-28	57 634 unités	586 311 \$	1	2	2.3 / 2.9
Walton NC Dutchman's Creek Investment Corporation	2013-03-21	51 958 actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote	519 580 \$	2	41	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Walton NC Dutchman's Creek LP	2013-03-21	79 981 parts de société en commandite	820 765 \$	1	14	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Baring Canadian Investment Trust – Focused International Plus Fund	2012-01-03 au 2012-12-03	295 516,15 parts	29 060 576 \$	1	2	2.3
Barometer Equity Pool	2012-01-03 au 2012-12-31	442 680,28 parts	4 385 439 \$	6	383	2.3 / 2.10
Barometer Global Equity Pool	2012-01-03 au 2012-12-31	257 183,84 parts	2 254 457 \$	3	301	2.3 / 2.10
Barometer High Income Pool	2012-01-03 au 2012-12-31	25 317 064,72 parts	285 095 088 \$	11	1 939	2.3 / 2.10
Barometer Long Short Equity Pool	2012-01-03 au 2012-12-31	120 519,87 parts	1 086 353 \$	6	240	2.3 / 2.10
Barometer Tactical Exchange Traded Fund Pool	2012-01-03 au 2012-12-31	244 262,61 parts	2 565 209 \$	3	318	2.3 / 2.10
CI Signature Canadian Balanced Fund	2012-01-04 au 2012-12-31	4 199 278,85 parts	235 835 414 \$	2	36	2.3
FCGS Volet Faible Capitalisation	2012-01-01 au 2012-12-31	199 113 parts	27 675 509 \$	10	12	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
FGCS Volet Actions Canadiennes	2012-01-01 au 2012-12-31	167 293 parts	42 928 065 \$	4	42	2.3
FGCS Volet Équilibré de Base	2012-01-01 au 2012-12-31	659 493 parts	82 061 024 \$	2	34	2.3
Fonds Cible Canadien Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	36 689 parts	3 850 000 \$	3	0	2.3
Fonds d'Actions Américaines Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	32 630 parts	15 745 020 \$	17	0	2.3
Fonds d'Actions Canadiennes de Valeur Sociale Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	403 037 parts	45 988 990 \$	58	0	2.3
Fonds d'Actions Canadiennes Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	95 011 parts	32 824 584 \$	32	2	2.3
Fonds d'Actions Mondiales Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	1 787 868 parts	138 748 003 \$	24	1	2.3
Fonds d'Obligations Canadiennes Indicielle-Plus Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	15 962 parts	1 497 000 \$	2	0	2.3
Fonds d'Obligations Canadiennes Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	978 811 parts	88 137 620 \$	77	2	2.3
Fonds d'Obligations Corporatives ESG Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	8 704 parts	945 000 \$	4	0	2.3
Fonds Fiera à Rendement Absolu Obligataire	2012-01-01 au 2012-12-31	4 131 443,68 parts	41 423 908 \$	72	23	2.3
Fonds Fiera Actions Américaines	2012-01-01 au 2012-12-31	32 071,39 parts	2 250 544 \$	4	8	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Fiera Actions Américaines-Éthique	2012-01-01 au 2012-12-31	2 587 038,51 parts	24 066 609 \$	24	2	2.3
Fonds Fiera Actions Canadiennes - Éthique	2012-01-01 au 2012-12-31	8 215 159 parts	93 551 097 \$	46	2	2.3
Fonds Fiera Actions Canadiennes – Valeur	2012-01-01 au 2012-12-31	6 030 156,54 parts	72 791 358 \$	34	4	2.3
Fonds Fiera Actions Canadiennes à Revenu Élevé	2012-01-01 au 2012-12-31	4 758 618,03 parts	46 356 295 \$	56	42	2.3
Fonds Fiera Actions Canadiennes Croissance	2012-01-01 au 2012-12-31	7 993 937,23 parts	55 275 507 \$	56	7	2.3
Fonds Fiera Actions Internationales	2012-01-01 au 2012-12-31	1 005 533,12 parts	14 578 736 \$	24	33	2.3
Fonds Fiera Actions Marché Neutre	2012-01-01 au 2012-12-31	130 089,92 parts	1 324 980 \$	94	8	2.3
Fonds Fiera Actions Mondiales	2012-01-01 au 2012-12-31	26 002 430,81 parts	231 401 384 \$	65	52	2.3
Fonds Fiera de Contrats à Terme Diversifiés	2012-01-01 au 2012-12-31	553 129,01 parts	5 535 040 \$	4	1	2.3
Fonds Fiera Équilibré	2012-01-01 au 2012-12-31	4 254 597,65 parts	46 413 470 \$	8	27	2.3
Fonds Fiera Équilibré Diversifié	2012-01-01 au 2012-12-31	768 394,20 parts	7 818 006 \$	33	2	2.3
Fonds Fiera Financement Diversifié	2012-01-01 au 2012-12-31	8 233 947,27 parts	83 065 488 \$	56	28	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Fiera Gestion Privée - Revenu	2012-01-01 au 2012-12-31	11 230 987,44 parts	87 066 436 \$	80	119	2.3
Fonds Fiera Gestion Privée Actions Américaines	2012-01-01 au 2012-12-31	1 765 626,60 parts	7 207 737 \$	16	12	2.3
Fonds Fiera Gestion Privée Actions Canadiennes	2012-01-01 au 2012-12-31	926 555,13 parts	11 467 711 \$	33	24	2.3
Fonds Fiera Global Macro	2012-01-01 au 2012-12-31	761 634 parts	7 600 000 \$	5	2	2.3
Fonds Fiera Infrastructure I	2012-01-01 au 2012-12-31	10 188 040,82 parts	102 392 358 \$	104	2	2.3
Fonds Fiera Long/Short Equity	2012-01-01 au 2012-12-31	462 809,19 parts	4 586 000 \$	10	0	2.3
Fonds Fiera Marché Monétaire	2012-01-01 au 2012-12-31	4 496 436,60 parts	50 921 519 \$	145	10	2.3
Fonds Fiera Marché Neutre Nord-Américain	2012-01-01 au 2012-12-31	8 253 143,99 parts	82 307 142 \$	37	20	2.3
Fonds Fiera Multi-Gestionnaire	2012-01-01 au 2012-12-31	813 598,48 parts	8 135 985 \$	8	10	2.3
Fonds Fiera Obligations – Gestion Active	2012-01-01 au 2012-12-31	44 667 669,01 parts	494 861 947 \$	35	35	2.3
Fonds Fiera Obligations – Gestion Tactique	2012-01-01 au 2012-12-31	22 477 918,11 parts	251 730 538 \$	73	37	2.3
Fonds Fiera Obligations à Long Terme	2012-01-01 au 2012-12-31	5 970 581 parts	68 745 753 \$	3	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Fiera Obligations Canadiennes – Éthique	2012-01-01 au 2012-12-31	2 966 142,06 parts	126 164 355 \$	38	2	2.3
Fonds Gestion de Devises Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	1 865 parts	186 500 \$	1	0	2.3
Fonds IGP 3X d'Obligations Fédérales à Rendement Réel Fiera	2012-01-01 au 2012-12-31	89 720 parts	9 052 370 \$	1	1	2.3
Fonds IGP 3X d'Obligations Gouvernementales à Long Terme Fiera	2012-01-01 au 2012-12-31	117 249 parts	11 750 100 \$	2	0	2.3
Fonds Indiciel d'Actions Américaines Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	5 915 parts	1 513 000 \$	5	0	2.3
Fonds Marché Monétaire Natcan	2012-01-01 au 2012-12-31	164 906 parts	164 906 116\$	200	8	2.3
M-L International Investment Fund	2012-01-31 au 2012-12-31	992 921,28 parts	90 843 370 \$	4	3	2.3
The Pembroke Canadian Growth Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	1 125 860,30 parts	11 949 747 \$	31	12	2.3 / 2.5
The Pembroke Corporate Bond Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	1 738 710,70 parts	21 305 541 \$	64	48	2.3
The Pembroke Dividend Growth Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	1 131 877,15 parts	12 047 214 \$	77	36	2.3 / 2.5
The Pembroke Long Short Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	1 021 030,33 parts	11 799 578 \$	32	3	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
The Pembroke U.S. Growth Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	1 474 574,13 parts	16 404 990 \$	52	23	2.3 / 2.5
Trident Global Opportunities Fund	2012-01-31 au 2012-12-31	33 712,47 parts	5 798 755 \$	14	114	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Brookfield Infrastructure Partners L.P.

Vu la demande présentée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par Brookfield Infrastructure Partners L.P. (l'« émetteur ») le 29 avril 2013;

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51 102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes au formulaire américain 20 F de l'émetteur ainsi que les annexes à tout autre document américain de l'émetteur préparé conformément à la Loi de 1934, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du rapport annuel;

« prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 30 mai 2012, lequel vise le placement d'un montant global de 1 000 000 000 \$US de parts de société en commandite et de parts privilégiées de société en commandite;

« rapport annuel » : le rapport annuel de l'émetteur sur formulaire 20 F pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;

« suppléments de prospectus » : tout supplément de prospectus relativement au prospectus;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est une société en commandite exonérée, constituée en vertu des lois des Bermudes;
2. l'émetteur est un émetteur assujetti dans chacun des territoires du Canada;
3. l'émetteur est assujetti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
4. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents qu'il doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
5. le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
8. en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents exigés en vertu de la Loi de 1934;
9. tous les autres documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire aux conditions suivantes :
 - a) que la version française du rapport annuel soit déposée sur SEDAR au plus tard le 7 mai 2013;
 - b) que tous les suppléments de prospectus déposés entre la date de la présente décision et la date du dépôt de la version française du rapport annuel contiennent une mention à l'effet que la version française du rapport annuel sera déposée sur SEDAR au plus tard le 7 mai 2013;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 30 avril 2013.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0026

CJL Capital Inc.

Vu l'Instruction générale 41-601Q relative aux sociétés de capital de démarrage;

Vu l'opération admissible projetée de CJL Capital Inc. (l' « émetteur »);

Vu le dépôt, auprès de l'Autorité, de la déclaration de changement à l'inscription préparée par l'émetteur en date du 23 avril 2013 relativement à l'opération admissible projetée;

Vu les informations déposées auprès de l'Autorité;

En conséquence, l'Autorité accepte la déclaration.

Fait à Montréal, le 6 mai 2013.

Louis Auger
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0064

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».